

Compte rendu de la séance du mercredi 16 septembre 2020

Président de séance : Monsieur Olivier MAGUET

Présents : Monsieur Olivier MAGUET, Maire

Madame Annick IENZER, Monsieur Joël BOISSIERE, Madame Anne COLLINOT, adjoints,

Madame Adeline BEAUFUMÉ, Madame Laurence HOURLIER, Monsieur Thomas HOURLIER, Madame Emilie KONNERT, Madame Barbara LOUCHART, Madame Catherine PECHERY, Monsieur Jacky PECHERY, Madame Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA, conseillers

Représentés : Monsieur Jean-Jacques DEBIEVE par Monsieur Olivier MAGUET, Madame Michèle MATHIEU par Monsieur Joël BOISSIERE

Excusé : Monsieur Richard DETHYRE

Secrétaire de la séance: Anne COLLINOT

Ordre du jour:

1. Médiateur

- Création de la fonction de médiateur municipal

2. Nominations et délégations

- Désignation d'un délégué AGEDI
- Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
- Désignation d'un représentant au sein de la Commission Locale chargée d'évaluer les Transferts de Charges (CLETC)
- Nomination de trois garants des bois pour l'Office National des Forêts
- Election de deux représentants de la commune au Comité Consultatif des sapeurs pompiers de Châtel-Censoir
- Nomination du correspondant défense

3. Projet de territoire

- Commissions et groupes de travail
- Démarche participative et calendrier

4. Tarifs et participation

- Tarifs du port
- Participation financière pour les manèges de la Saint Potentien
- Réduction de la part assainissement sur une consommation d'eau suite à une fuite chez une administrée

5. Consultations et informations de la commune

- Consultation des communes pour avis sur le projet du PLUi

- Rapport annuel 2019 de VEOLIA, délégataire pour le service de l'eau et de l'assainissement

6. Ressources humaines

- Augmentation du temps de travail d'une fonctionnaire

7. Infrastructures

- Signature de convention avec Altitude Fibre 21

La séance débute à 19h30

Préambule

Présentation de Lynn Salis, jeune Castelcensorienne retenue pour concourir au titre de Miss Bourgogne 2020.

L'élection aura lieu le 3 octobre 2020. Chacun peut voter par sms. Les modalités seront indiquées en temps utile. Le maire lui assure le soutien de la municipalité. Les maires des communes voisines de la CCAVM ont également été sollicités pour apporter leur soutien.

Ouverture du conseil municipal

1. Création de la fonction de médiateur municipal.

Son rôle : renforcer le lien entre les administrés et l'équipe municipale.

Marco Raffaëlli est élu à l'unanimité. Il devient membre du conseil, sans voix délibérative.

Cette fonction s'inscrit dans la vie démocratique locale, et marque un engagement dans la proximité. Cette idée a été agréée par les Services de l'Etat (via Mme la Sous-préfète).

Le conseil municipal est donc désormais composé de 15 élus et d'un médiateur, les 16 personnes ainsi réunies formant l'*équipe municipale*.

2. Nominations et délégations

AGEDI : le CM désigne à l'unanimité Joël Boissière comme délégué AGEDI.

CCID : une liste de 20 personnes (élues et non élues) est retenue à l'unanimité par le CM pour être proposée à l'administration fiscale qui choisira 12 commissaires parmi cette liste. La liste figure en annexe de ce compte-rendu.

CLETC : le deuxième adjoint en charge des finances, Joël Boissière, est élu à l'unanimité comme représentant de la commune à la CLETC

ONF : Le CM désigne à l'unanimité Paul Bain de la Coquerie, Paul Bression et Thomas Hourlier comme garants des bois auprès de l'ONF

Comité consultatif des sapeurs-pompiers volontaires de Châtel-censoir : le CM désigne Jean-Jacques Debiève conseiller pour représenter la commune avec le maire Olivier Maguet (membre de droit).

Correspondant défense : le CM désigne à l'unanimité Jean-Jacques Debiève.

3. Projet de territoire

Une approche de long terme

L'équipe municipale souhaite créer des commissions pour organiser le travail tout au long de la mandature. Ce sont des groupes de travail animés par des élus et ouverts à toutes celles et tous ceux qui sont intéressés. Chaque commission a une autonomie de fonctionnement.

Propositions des commissions et de leurs chefs de file (responsables de leur animation) :

1. Forêts, chemins & rus : Laurence Hourlier
2. Protection sociale, accès aux droits et solidarité : Olivier Maguet, Flavie Rousseau, Emilie Konnert
3. Commerce, artisanat & développement économique : Olivier Maguet et Anne Collinot
4. Animation locale & vie associative : Annick lenzer
5. Voierie & mobilité : Thomas Hourlier
6. Aménagement des espaces publics et privés : Anne Collinot
7. Tourisme & patrimoine : Joël Boissière et Babou Beaufumé
8. Culture & éducation : Richard Dethyre
9. Jeunesse et enfance, sports : Barbara Louchart & Babou Beaufumé
10. Environnement et développement durable : Michèle Mathieu
11. Seniors : Olivier Maguet & Emilie Konnert

Les commissions et leurs chefs de file ont été approuvés à l'unanimité par le CM.

Une approche de court terme

L'équipe municipale organise une consultation de la population sous la forme de réunions publiques. La consultation signifie se poser la question suivante : à quoi veut-on que notre village ressemble dans 10 ans ? Il s'agit de penser les investissements, de repérer les faiblesses actuelles, les opportunités, les leviers d'action, d'identifier les directions dans lesquelles on veut aller.

L'équipe propose les 12 consultations suivantes :

1. 2 octobre (18h30-20h00) : Organisation et régulation du trafic et mobilités dans Châtel-Censoir
2. 3 octobre (10h00-12h00) : diagnostic territorial (centre bourg)
3. 10 octobre (10h00-12h00) : diagnostic territorial Montillot, Côte d'Oson, route d'Asnières
4. 16 octobre (18h30-20h00) : Vie locale & animations

5. 17 octobre (10h00-12h00) : diagnostic territorial Châtonnière, gare, terrain de foot
6. 23 octobre (18h30-20h00) : Retraités & anciens
7. 13 novembre (18h30-20h00) : Services publics et privés
8. 21 novembre (10h00-12h00) : Restitution de l'étude sur l'assainissement (à confirmer)
9. 27 novembre (18h30-20h00) : Enfance, jeunesse, jeunes adultes
10. 5 décembre (10h00-12h00) : Camping, canal & port
11. 11 décembre (18h30-20h00) [*à caler en fonction des disponibilités*] : réunion avec les agriculteurs du village
12. A programmer en janvier 2021 : Séminaire de restitution de la consultation, à mixer avec les vœux ?

Le CM valide ce programme.

La consultation et son calendrier seront précisés dans un journal d'information distribué fin septembre.

4. Tarifs et participations

Tarififications du port

Les tarifs proposés par le maire prennent en compte plusieurs considérations :

- permettre à la commune de répondre à des demandes que les tarifs issus de la précédente délibération de décembre 2019 ne permettaient pas d'honorer.
- Anticiper et réguler une arrivée importante de propriétaires de bateaux qui quittent les ports sur le canal de Bourgogne en raison de la fermeture de ce dernier (il faut éviter que le port ne devienne un garage à bateaux, sans vie).
- Augmenter les prix pour les mettre en cohérence avec l'augmentation importante des charges d'occupation (dont l'électricité).

Par ailleurs, le CM rappelle que le projet de territoire portera une attention particulière à ce que nous voulons faire du port au regard de ses différents usages. Au terme de cette consultation, une nouvelle grille de tarifs sera proposée, prenant en compte les orientations issues de la consultation et du projet de territoire.

Le CM adopte à l'unanimité une grille de tarifs temporaire (cf. annexe) qui sera réactualisée au printemps 2021. Cette grille a été définie en fonction de la taille des bateaux, de la saison, et des modalités d'occupation du port. Les taux différenciés prennent en compte les consommations d'électricité. Ce faisant, le CM met en place un principe de précaution, afin de conserver au port ses avantages et son potentiel touristique.

Participation financière aux manèges de la Saint Potentien

Le CM décide à l'unanimité de renouveler les participations aux manèges en s'appuyant sur les usages ; mais la commune sera amenée à revoir ces usages lors de la réunion publique dédiée à l'animation et la vie locale.

- 200 euros pour les jeux électroniques
- 200 euros pour les auto-tamponneuses
- 130 euros pour les manèges enfantins avec demande d'un pompon !
- 85 euros pour le stand confiserie
- 85 euros pour stand de tir aux canards

Réduction de la part assainissement sur une consommation d'eau suite à une fuite chez une administrée (820 m3 au lieu de 50 m3)

Comme l'usage le veut, le CM accorde à l'unanimité cette réduction : la commune renonce à percevoir la taxe sur la part assainissement de la surconsommation d'eau.

5. Consultations de la commune

Consultation sur le projet de PLUi

Le zonage du PLUi est achevé, il permet de préciser les règles d'urbanisme. Il peut rester des révisions à faire.

Le PLUi dans son état actuel a été présenté à l'équipe municipale le 9 septembre 2020. Il est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

Il y aura une enquête publique dans quelques semaines, l'équipe municipale ayant explicitement demandé au PETR qu'une permanence soit organisée le samedi pour les personnes qui travaillent. Les administrés qui ont des questions concernant leurs parcelles pourront être reçus par les enquêteurs publics.

Adresse internet pour comprendre et consulter le PLUi : <https://cc-avm.com/plui/>

A noter :

- le PLUi permet de protéger des points patrimoniaux.
- La commune de Châtel-Censoir est un gros bénéficiaire en terme de quota de terrains constructibles sur le territoire de la CCAVM

Rapport annuel 2019 de VEOLIA

Le CM acte à l'unanimité le rapport de Véolia, délégataire pour le service de l'eau et de l'assainissement.

6. Augmentation du temps de travail d'une fonctionnaire

Il s'agit d'une augmentation de 10 % du temps de travail (environ 3h par semaine) de Marie Samson pour aménager les horaires de bibliothèque afin que les enfants puissent se rendre à la bibliothèque après la classe.

Voté à l'unanimité par le CM.

A noter : un espace pour les petits a été installé dans la bibliothèque. L'équipe municipale lancera prochainement un appel à bénévolat pour augmenter encore les heures d'ouverture.

7. Infrastructures

Le CM autorise à l'unanimité le maire Olivier Maguet à signer une convention avec la société Altitude Fibre 21 pour l'installation d'un nœud de répartition derrière la Poste.

8. Points divers

- Annulation du repas de la Saint Potentien en raison des consignes liées au COVID-19

Alternative : un colis sera distribué à tous et il y aura une surprise.

- Suite à la réunion des associations le 4 septembre dernier, il a été convenu que la salle polyvalente sera mise à disposition des associations pour leurs réunions d'AG.

Les activités des Tricotphyles reprennent la semaine du 21 septembre.

- Le rapport de la stagiaire Camille Hallet (diagnostic de la gestion des déchets de Châtel-Censoir) sera mis en ligne sur le site Internet de la commune.
- Un travail en amont avec la communauté de communes est en cours pour mutualiser les travaux (ex. entretien du clocher) et bénéficier de contrats collectifs – et cela pour le bien des deniers de notre commune.
- Cinéma itinérant : il y aura une séance mensuelle jusqu'à la fin de l'année : mardi 22 septembre, mardi 6 octobre, mardi 17 novembre et mardi 1er décembre.

Annexes :

- Liste des personnes proposées à l'administration fiscale pour choisir 12 membres de la CCID
- Tarifs du port